

## **Note contextuelle pour le Club « Démarrer un SCoT, l'élaborer ... »**

### **1 - Contexte**

Préfigurer l'élaboration d'un SCoT? Par où commencer, comment préparer l'élaboration ? Arrêter un périmètre ? Comment structurer votre budget ? Structurer l'élaboration techniquement ? Politiquement ? Les deux ? Quelle répartition des rôles entre maîtrise d'ouvrage et maîtrise d'œuvre ? Travailler avec les PPA très en amont ou pas ? Co-élaborer ou concerter ? Quels enjeux autour de l'élaboration du SCoT ? Faire une étude globale ou plusieurs thématiques ? Anticiper sur la mise en œuvre ? Autant de questions et bien d'autres qui viennent à l'esprit lorsque se profile l'idée de mettre en œuvre un SCoT ou même lorsque l'élaboration est déjà engagée. Des réponses ou des pistes existent afin de trouver des solutions à vos questions.

L'élaboration d'un SCoT ne connaît pas de recette unique chaque élaboration est un cas particulier. Pourtant, nous avons en commun des problématiques et/ou des pratique(s). Vous posez vous les bonnes questions et n'ont-elles pas déjà des réponses ailleurs, à adapter ? Venez échanger sur vos problématiques.

### **2- Thématiques d'échanges proposées**

Le programme et les questions vous appartiennent nous l'élaborerons ensemble. Nous ciblerons les questions qui vous intéressent. Nous vous proposons d'aborder les points suivants pour cadrer le Club « Démarrer un SCoT, l'élaborer... ».

#### *a) Appréhender les jeux d'acteurs du territoire*

Appréhender le fonctionnement d'un territoire entre collectivités, avec les services de l'Etat ou les consulaires, le Conseil Général, la Région... est indispensable. Les enjeux politiques internes au territoire, les enjeux techniques, bref le « jeu d'acteurs » nécessite que l'on s'y penche un peu pour cerner les relais de son action, pour mesurer les freins, les attentes respectives, les points d'accords, tout ce qui va faire du lien et démultiplier ou freiner votre travail.

#### *b) Les pré-requis de l'élaboration*

Certaines questions techniques se posent à tous mais ont pourtant des réponses dans le CGCT ou le Code de l'urbanisme. Il peut s'agir d'arrêter le périmètre, ou de délibérer sur les modalités de la Concertation, de placer ses dépenses d'étude en investissement...

#### *c) Les moyens et l'organisation de la maîtrise d'ouvrage*

Structurer la maîtrise d'ouvrage – Un SCoT résulte de choix politiques. Mettre en place une méthodologie d'élaboration, la faire partager, valider politiquement, y intégrer les élus est indispensable.

Financer l'élaboration du SCoT est bien entendu primordial. Evaluer le montant des études, la masse salariale nécessaire, les moyens humains nécessaires.

Selon les contextes vaut-il mieux recourir à une élaboration en régie ou bien adhérer à une agence d'urbanisme, ou encore externaliser l'élaboration à un prestataire. Qui fait quoi ? Mais surtout qui décide ?

*d) Anticiper la mise en œuvre*

L'élaboration est aussi un moment d'anticipation de la mise en œuvre. Comment être présent sur le terrain, auprès des communes, faire remonter les projets et enrichir les débats de l'élaboration du SCoT. Comment préparer la mise en œuvre lorsque les PLU s'élaborent dans le même temps que le SCoT ?

*e) Les phases de la conduite de projet :*

L'élaboration comprend des phases qui souvent se mènent en parallèle : Préparation de la structure, lancement et suivi des études, organisation des débats et arbitrages politique, rédaction des documents, études complémentaires, phase administratives, suivi juridique au long cours...

Comment s'organiser en fonction de son propre contexte pour répondre à une demande politique soucieuse de réaliser (ou pas) rapidement le SCoT ?

### **3 - Organisation**

#### **Référent**

- **Marc JUILLET** (Syndicat mixte du Pays de la Provence Verte - SCoT Provence Verte)

#### **Public visé**

Ce Club est ouvert à toute personne souhaitant s'informer, témoigner, échanger et produire de la documentation faisant référence au sein de la FédéSCoT sur l'élaboration d'un SCoT.

En fonction des ordres du jour, certaines réunions pourront être plutôt destinées aux techniciens, d'autres aux élus ou encore ouvertes de manière plus large aux partenaires (Personnes Publiques Associées ...) et acteurs territoriaux (bureaux d'études, agences d'urbanisme ...) en lien plus ou moins direct avec les SCoT.

### **4 - Calendrier prévisionnel**

- **23 mars 2015**
- **18 mai 2015**
- **15 juin 2015**